

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.159

Compte administratif
2016 du Syndicat
mixte de l'Angoumois

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, André FRICHETEAU, Fabienne GODICHAUD, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Francis LAURENT

Suppléant(s) :

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017**DELIBERATION
N° 2017.03.159**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SYNDICAT MIXTE DE L'ANGOUMOIS**

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 portant création à compter du 1^{er} janvier 2017, de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême issue de la fusion des communautés de communes de Braconne et Charente, Charente Boème Charraud, et Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant dissolution du Syndicat mixte de l'Angoumois,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, suivant l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 29 mars 2017,

Constatant que Monsieur Roland VEAUX, ancien Président du Syndicat mixte de l'Angoumois ne prend part ni au débat ni au vote et quitte la séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

A L'UNANIMITE,

Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer de la manière suivante :

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES REALISEES **7 644,00 €**

↳ **Opérations réelles** **3 894,00 €**

Il s'agit :

* Numérisation des documents SCOT 3 894,00 €

↳ **Opérations d'ordre** **3 750,00 €**

Opérations d'ordre entre sections

* Subventions d'équipement du département reprises
au compte de résultat 3 750,00 €

B – RECETTES REALISEES **48 473,44 €**
(hors résultat antérieur reporté)

↳ **Opérations réelles** **2 519,57 €**

* Fonds de compensation TVA 2 519,57 €

↳ **Opérations d'ordre** 45 953,87 €

Opérations d'ordre entre sections

* Amortissements des immobilisations 45 953,87 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT de l'exercice 2016 (B-A)	40 829,44 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT reporté	128 702,12 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT TOTAL (C)	169 531,56 €
REPORTS :	0,00 €
RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (D)	<u>169 531,56 €</u>

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – DEPENSES REALISEES 318 643,59 €

↳ **Opérations réelles** 272 689,72 €

* Charges à caractère général 235 345,91 €
dont participation à GrandAngoulême pour 151 429,24 €
Conformément aux délibérations n° 2010.03.07 du 2 mars 2010
et n° 2011.11.14 du 15 novembre 2011 relatives à la prise en charge
des frais de gestion du SMA par GrandAngoulême (2015 : 141 645,16 €)

* Atténuation de produits 35 785,27 €

Conformément à la délibération n° 2016.01.013 du 27 janvier 2016
et de la convention tripartite du 29 mars 2016 dans le cadre du projet TEPOS.

- Reversement subvention TEPOS à GrandAngoulême 30 673,09 €
 - Reversement subvention à Pays Horte et Tardoire 5 112,18 €

* Autres charges de gestion courante 1 558,54 €
 - Indemnités et formation 1 558,54 €

↳ **Opérations d'ordre** 45 953,87 €

Opérations d'ordre entre sections 45 953,87 €

* Dotation aux amortissements

B – RECETTES REALISEES 346 866,74 €

↳ **Opérations réelles** 343 116,74 €

* Produits du service 4 093,12 €
Assistance à l'élaboration du PLUI de la communauté
de communes Horte et Lavalette

* Dotations, subventions et participations 339 023,62 €

- Subventions des collectivités membres : 213 980,00 €
 - Communauté d'agglomération de GrandAngoulême 152 173,00 €
 - Communauté de communes de Braconne Charente 23 870,00 €
 - Communauté de communes de Charente Boëme Charraud 21 313,00 €
 - Communauté de communes de la vallée de l'Echelle 16 624,00 €

- Subventions ADEME: <i>Elaboration du schéma de mobilité et transport collectif</i>	13 680,00 €
- Subventions Département : <i>Elaboration du schéma de mobilité et transport collectif</i>	9 120,00 €
- Subventions ADEME projet TEPOS : <i>Territoire énergies positives</i>	65 558,10 €
- Subventions Région projet TEPOS : <i>Territoire énergies positives</i>	36 685,52 €

↳ **Opérations d'ordre**

3 750,00 €

Opérations d'ordre entre sections 3 750,00 €

- * Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 (B) – (A)	28 223,15 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	60 554,01 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C)	88 777,16 €

RESULTAT DE CLOTURE (C) + (C) SANS REPORTS Investissement + Fonctionnement	258 308,72 €
--	---------------------

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (D)	169 531,56 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C)	88 777,16 €
RESULTAT DEFINITIF TOTAL 2016 (D+C)	258 308,72 €

Les résultats 2016 figurent dans le tableau ci-annexé.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 constatant la dissolution du Syndicat mixte de l'Angoumois, ces résultats budgétaires sont transférés à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême au même titre que l'actif, le passif, les restes à recouvrer et les reste à payer.

CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et en annexe.

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 avril 2017	<u>Affiché le :</u> 13 avril 2017

**SMA
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE COMPENSE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		128 702,12		60 554,01	0,00	189 256,13
OPERATIONS EXERCICE	7 644,00	48 473,44	318 643,59	346 866,74	326 287,59	395 340,18
TOTAL	7 644,00	177 175,56	318 643,59	407 420,75	326 287,59	584 596,31
RESULTATS CLOTURE	0,00	169 531,56	0,00	88 777,16	0,00	258 308,72
RESTE A REALISER	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	169 531,56	0,00	88 777,16	0,00	258 308,72
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	169 531,56	0,00	88 777,16	0,00	258 308,72